

Le contrôle

Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Préambule

Ce rapport a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration conformément à l'article L.255-37 du Code du Commerce modifié par la loi sur la sécurité financière du 1^{er} août 2003 et la loi pour la confiance et la modernisation de l'économie du 26 juillet 2005. Compte tenu de la filialisation des différentes activités de la société, ce rapport couvre l'ensemble des sociétés contrôlées entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Toupargel-Agrigel comporte deux secteurs d'activité :

- l'activité "Surgelés" avec la société Toupargel,
- l'activité "Frais et Épicerie" avec la société Place du Marché.

Cette activité représente moins de 4 % du volume d'affaires.

Au 28 mars 2003, le Groupe a changé de dimension avec l'acquisition de la société Agrigel, dont le chiffre des ventes représentait sur une base annuelle près de 2.5 fois le chiffre des ventes des entités du périmètre 2002. Ceci a entraîné des modifications dans l'organisation et le fonctionnement. Depuis 2003, de nouvelles structures ont été mises en place décrites dans la partie "Gouvernement d'entreprise" et dans la partie "Organisation" du rapport annuel. L'organisation et le fonctionnement continueront encore à évoluer en 2007 et 2008. Le Groupe doit en conséquence s'adapter de façon permanente.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration ainsi que la limitation des pouvoirs du Directeur général sont décrits dans le chapitre "Le Gouvernement d'entreprise" du document de référence. Y est aussi décrit l'activité du Conseil et des Comités au cours de l'exercice 2006. Une évaluation des travaux du Conseil a été initiée fin 2006.

La création d'un Comité des Rémunérations a été décidée lors de la séance du Conseil d'Administration du 16 février 2007. Concernant les rémunérations, parts variables et avantages de toutes natures de 2006, le Conseil a été amené à les examiner. Il est précisé que seuls Monsieur Roland Tchénio et Monsieur Pierre Novarina perçoivent une rémunération de la part du Groupe et seul Monsieur Pierre Novarina dispose d'une part variable liée à l'atteinte d'une part d'un objectif de résultat et d'autre part d'objectifs personnels. Les administrateurs indépendants (deux) perçoivent des jetons de présence dont le

montant global est fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires. L'analyse des risques est développée dans le chapitre "Facteurs de risques" du document de référence.

Définition du contrôle interne

Le contrôle interne en vigueur dans la société a pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité, les risques d'erreurs ou de fraudes ;
- de s'assurer de la sauvegarde des actifs ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société et à l'extérieur reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Le système de contrôle ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Processus de contrôle interne

- Environnement de contrôle

Sensibilisation du personnel : les valeurs du Groupe sont diffusées au sein des entités qui la composent dès l'arrivée des collaborateurs et au travers d'un processus d'intégration.

Le Groupe a entrepris l'élaboration d'une charte éthique et de codes de conduite par métier. Ce processus aboutira en 2007. De même, des délégations de pouvoirs ont été mises en place. Définition des fonctions et missions : chaque poste est décrit de façon précise et les missions et objectifs sont régulièrement mis à jour. Ceux-ci sont assortis "d'incentives".

Formation du personnel : les actions de formation du personnel orientées sur les métiers présents dans le Groupe ont pour but d'entraîner le personnel aux opérations que celui-ci a à mettre en œuvre.

• Principaux acteurs

- Le Conseil d'Administration, dont les missions sont de définir la stratégie, évaluer les projets, désigner les mandataires sociaux, contrôler la gestion et veiller à la qualité des informations fournies aux actionnaires. Le Conseil d'Administration dispose d'un règlement intérieur. Un reporting mensuel, mis en place en 2004, permet d'assurer le suivi des opérations,
- Le Comité d'Audit (voir Gouvernement d'Entreprise) ;
- Le Comité des Risques, chargé d'établir une cartographie des risques pouvant influencer sur l'entreprise et chargé de définir des plans d'actions ;
- Le Comité Exécutif ;
- Les Directions Générales ;
- Les responsables opérationnels ou fonctionnels et notamment :
 - La Direction Qualité en charge du système de management de la qualité, des contrôles qualité, des agréments des plateformes, du service consommateurs d'une part et du respect des normes environnementales d'autre part ;
 - Les Directions Informatiques en charge de la sécurité et de la maintenance des systèmes d'information ;
 - La Direction des Ressources Humaines, responsable de l'application des lois, règlements, accords sociaux ;
 - La Direction Financière avec le Contrôle de Gestion ;
 - L'Audit avec une double mission de vérification de l'application du Système de Management de la Qualité et du contrôle interne.

• Principales références et actions

- Le recensement des risques majeurs : sous l'égide du Comité des Risques, une démarche a abouti à l'élaboration d'une cartographie des risques majeurs. La cartographie est revue périodiquement et la mise en œuvre des recommandations suivie. Les risques liés aux projets en cours sont particulièrement analysés.
- Le recensement des risques professionnels : sous l'égide de la Direction des Ressources Humaines, le recensement des risques professionnels a abouti à l'élaboration d'un "document unique" par entité, dont la mise en œuvre des recommandations est suivie.
- La charte qualité : la charte qualité a été conçue en groupes de travail associant tous les métiers de l'entreprise chez Toupargel, en 2000. Elle fait partie des éléments mis en place dans le cadre de la démarche d'élaboration du Système de Management de la Qualité et elle place la satisfaction du client au cœur des préoccupations des différents services.
- Le Système de Management de la Qualité : il identifie les processus de l'entreprise, les décrit. Il évalue les risques associés et définit les moyens de maîtrise à savoir contrôle, procédures (manuel), indicateurs et compétences. Enfin, il définit les plans d'actions.
- Le diagnostic environnemental : celui-ci a débuté en 2004. Il vise à intégrer l'environnement dans nos pratiques.
- Les manuels de procédures : ils décrivent les procédures applicables au sein de chaque entité.

Processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

- Principaux acteurs
 - La Direction Financière du Groupe en charge de la consolidation, du reporting Groupe, de la communication financière, de la planification et du reporting auprès du Conseil d'Administration.

- Le contrôle de gestion (qui dépend de la Direction Financière) et qui produit les états financiers avec la comptabilité, les tableaux de bord, les budgets).
- La fonction Contrôle Interne assurée par l'audit.

• Principales références et actions

- Plan de comptes généraux commun à toutes les entités du Groupe,
- Plans analytiques permettant le suivi des centres de profits et de coûts,
- Processus d'arrêté des comptes : planning d'arrêté mensuel, trimestriel, annuel,
- Manuel de révision, permettant la justification des comptes, élaborés semestriellement,
- Procédures de consolidation : règles et méthodes comptables, liasses de consolidation, planning,
- Processus budgétaire et suivi mensuel,
- Reporting : format unique de reporting interne et liasse de reporting au Conseil d'Administration,
- Communication financière : procédures, formats et définition stricte des rôles.

Le Groupe dont l'activité est la distribution de produits alimentaires aux particuliers porte un effort particulier sur les suivis notamment :

- de chiffre d'affaires (journalier, mensuel, avec une analyse multicritère détaillée),
- de la marge commerciale (journalier, mensuel avec une analyse détaillée des composantes),
- des inventaires physiques,
- des frais de personnel : reporting social (mensuel),
- des coûts véhicules (coûts directs, sinistralité),
- des coûts téléphoniques (mensuel).

Il est précisé que la plupart des coûts font l'objet de tableaux de bord périodiques (mensuel, trimestriel, semestriel).

Les éléments des comptabilités et du contrôle de gestion sont revus et commentés en Comité Exécutif et en Conseil d'Administration.

- Vérification de la régularité et de la fiabilité des informations
 - Dans le cadre du plan d'audit, les applications de procédures sont régulièrement vérifiées notamment dans les agences commerciales pour les flux d'encaissement, au siège, sur le respect des procédures d'engagement et d'approbation de factures.
 - Les comptes sont révisés à la fois en interne et par les auditeurs externes.
 - La régularité des opérations est revue par des cabinets externes spécialisés (social, fiscalité, audit comptable).

Plan d'actions 2007 - 2008

Les principales lignes du plan d'action 2007-2008 sont les suivantes :

- Finalisation des codes de conduite par métier (2007),
- Procédures : écriture et harmonisation. Certaines procédures restent à adapter. Cette action sera finalisée d'ici fin 2007,
- Référentiel : le Groupe s'oriente vers l'application progressive du cadre de référence et du guide d'application publié par l'Autorité des Marchés Financiers pour le processus de contrôle interne.

Fait à Civrieux d'Azergues, le 5 avril 2007

Roland Tchénio

Observations des commissaires aux comptes sur le rapport du Président

Elisabeth BAYLOT
11 montée Reine Victoria
73100 TRESSERVE

DELOITTE & ASSOCIES
81 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

TOUPARGEL - AGRIGEL

Société Anonyme
13 chemin des Prés Secs 69380 CIVRIEUX D'AZERGUES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce** **sur le rapport du Président du Conseil d'Administration,** **pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne** **relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Exercice clos le 31 décembre 2006

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Toupargel-Agrigel et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Tresserve et Villeurbanne, le 27 mars 2007
Les Commissaires aux Comptes

Elisabeth BAYLOT

DELOITTE & ASSOCIES
Olivier ROSIER